

MAIRIE DE CAMBO-LES-BAINS**20260928-013****KANBOKO HERRIKO ETXEA**

(Pyrénées-Atlantiques) 64250

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil municipal
Herriko Kontseiluaren Delibero Erregistroaren Agiria**

SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2026

OBJET / GAIA : Finances : contractualisation d'un emprunt pour le financement des investissements.

DATE DE CONVOCATION / DEIALDIAREN DATA : 22 septembre 2026.

Nombre de conseillers en exercice / ordezkarien kopuru orokorra :	29
Nombre de présents / hor zirenak :	26
Nombre de votants / bozkatu dutenak :	29

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit septembre, à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Peio ETXELEKU, Maire.

Etaient présents : M. Peio Etxeleku, Maire, Mme Emmanuelle Meynier, M. Iban Fortin, Mme Servane Etchegaray, M. Philippe Lautrou, adjoints, Mme Emilie Lafitte, Mme Maria Aristizabal, M. Jean-Paul Alaman, M. Esteban Garrastazu, Mme Véronique Cadepond-Larronde, M. Pascal Bourguet, Mme Maud Gastigard, M. Patrick Larrebat, Mme Laetitia Sorhaitz, M. Eric Duphil, Mme Gabrielle Weise Hemery, M. Thierry Chaplain, Mme Arantxa Saint-Martin, M. Michel Falga, Mme Cathy Kranjcevic, Mme Eliane Aizpuru, M. Jean-Noël Magis, Mme Rosalie Dupré, M. Pierre Rouquennelle, Mme Argitxu Hiriart-Urruty, M. Philippe Bacardatz, conseillers municipaux.

Absents ou Excusés : M. Matthieu Haramboure, Mme Myriam Larroulet, M. Christian Devèze, conseillers municipaux.

Procurations : M. Matthieu Haramboure à Mme Emmanuelle Meynier, Mme Myriam Larroulet à M. Peio Etxeleku, M. Christian Deveze à M. Pierre Rouquennelle.

Secrétaire / Idazkaria : A l'unanimité des membres présents, M. Esteban Garrastazu est désigné secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint (art. L.2121-17 du CGCT), le Conseil municipal peut valablement délibérer.

M. le Maire expose au Conseil municipal :

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2337-3,

Au vu des travaux engagés, il apparaît nécessaire de souscrire un emprunt afin de couvrir les dépenses en instance liées à ces projets.

À cette fin, une consultation a été effectuée le 7 septembre 2026 auprès de quatre établissements bancaires. Deux offres ont été réceptionnées.

Après analyse des offres, celle présentée par LA BANQUE POSTALE apparaît comme la plus avantageuse.

Le Conseil municipal est invité à autoriser la souscription d'un emprunt de 1 000 000 € sur une durée de 20 ans, selon les conditions suivantes :

- | | |
|----------------------------------|---|
| - Montant du contrat de prêt : | 1 000 000,00 € |
| - Objet du contrat de prêt : | financement des investissements |
| - Durée du contrat de prêt : | 20 ans |
| - Périodicité de remboursement : | échéances trimestrielles selon le contrat de prêt |

ANNULE ET REMPLACE

Envoyé en préfecture le 06/10/2026

Reçu en préfecture le 06/10/2026

Publié le 06/10/2026

ID : 064-216401604-20260928-20260928_013_A-DE



- Mode d'amortissement : constant
- Taux d'intérêt annuel : Livret A + marge 1,20 %
- Frais de dossier - commissions : 1 000 €
- Remboursement anticipé : Possible à chaque date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû moyennant le paiement d'une indemnité dégressive.

Préavis : 35 jours calendaires

Taux de l'indemnité : 0,50%.

- Option de passage à taux fixe : Oui, à partir de la 3e année d'amortissement, à chaque date d'échéance d'intérêts et moyennant le paiement d'une commission de 0,30% appliquée sur le capital restant dû.

Base de calcul : Mois forfaitaire de 30 jours sur une

année de 360 jours

- Remboursement anticipé : Possible à chaque date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle.

Préavis : 50 jours calendaires

Où l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des suffrages exprimés :

APPROUVE la souscription auprès de LA BANQUE POSTALE d'un emprunt de 1 000 000 € aux conditions ci-dessus ;

AUTORISE M. le Maire à signer les pièces afférentes à la souscription de l'emprunt.

Résultat du vote :

Pour : 27

Contre : 0

Abstentions : 2

Ne prend pas part au vote : 0

Non votants : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits. Pour extrait conforme.

Esteban GARRASTAZU
Saioko idazkaria / Secrétaire de séance



Peio ETXELEKU
Kanboko Auzapeza / Maire de Cambo-les-Bains